

ANNEE 2023-2024

DOSSIER D'INSCRIPTION

LE DOSSIER EST A REMETTRE AU LYCEE PAR L'ELEVE

au jour et heure indiqués **page 4**.

Pièces à fournir :

- **Attention la demande de PASS REGION se fera lors de l'inscription. La Bourse d'Equipement Professionnel des Jeunes (BEPJ) dans la bonne filière sera créditée sur c Pass.**
C'est la Région Auvergne Rhône-Alpes qui finance cette carte. Lors de l'inscription, **vous devrez choisir l'équipement de votre enfant auprès des prestataires, le commander et le payer avec le PASS Région avant la rentrée scolaire.** Si vous souhaitez un équipement plus complet, une participation vous sera facturée par le fournisseur.
- Exeat à demander à l'établissement d'origine pour les élèves entrants dans l'établissement.
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'élève.
- Photocopie du livret de famille (**parent et enfant concerné** par l'inscription seulement).
- Fiche de renseignements
- Coupon d'inscription à la demi-pension.
- Autorisation de sortie à l'année
- Note d'information sur la Laïcité
- Fiche infirmerie à compléter.
- **Dossier infirmerie** : carnet de santé + photocopie du carnet de vaccination à jour.
Glisser dans l'enveloppe ci-jointe, les documents médicaux confidentiels (fiche confidentielle de renseignements médicaux, ordonnance, PAI, PAP...).
- **Aménagements aux examens** élèves entrants en terminale, 1^{ère}, 1CAP et 3^{ème} : vous devez impérativement faire votre demande sur **INCLUSCOL** :
<https://www.ac-lyon.fr/demande-d-amenagement-des-epreuves-d-examens-121464>

Pour les élèves s'inscrivant en section industrielle : n'oubliez pas de rapporter le QUESTIONNAIRE DE SANTE (travaux réglementés) rempli et signé ainsi que VOTRE CARNET DE SANTE.

- Annexe3-A Fiche information pour les traitements s'appuyant sur le contrôle d'accès et de vidéosurveillance
- Annexe 3 : droite à l'image et à l'enregistrement sonore.
- Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image et la voix d'une personne
- Charte d'utilisation internet.
- Coupon concernant les périodes de formation en milieu professionnel (stages).
- 2 photos d'identité, regroupées dans une enveloppe portant le nom de l'élève et la classe, pour le livret scolaire et la carte d'étudiant.
- RIB ou RIP pour des remboursements de frais de stage et le paiement des bourses aux familles concernées (pour le service intendance).
- 1 chèque de 5 € à l'ordre de la Maison des Lycéens (voir rubrique Maison des Lycéens).
- 1 chèque de 10 € à l'ordre de l'Association Sportive (voir rubrique Association Sportive).



TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE



Informations sur le traitement de vos données personnelles pour l'inscription dans l'établissement scolaire

Les données personnelles collectées via le dossier d'inscription papier sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès du LYCEE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL de BRIGNAIS.

Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet de différents traitements mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'éducation nationale :

- la gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- la gestion administrative et financière ;
- le suivi de la scolarité (y compris lié à des scolarisations particulières), l'orientation et l'affectation ;
- la gestion des examens ;
- la gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes...) ;
- l'utilisation d'outils de travail informatisés (Environnement numérique de travail, intranet, tablettes...) ;
- la gestion de la restauration, *de l'internat* et des services annexes (contrôle d'accès).

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Le responsable des traitements est le chef d'établissement, MME HOFMANN Bénédicte, pour **tous les traitements réalisés au sein de l'établissement** ;

Certains traitements comme la scolarisation des élèves en situation de handicap, la gestion de l'affectation en fonction des spécificités territoriales, le suivi de la scolarité (téléservices d'inscription, livret scolaire numérique, affectation), ou encore la gestion des examens ... sont sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, du recteur d'académie (ou le directeur académique des services de l'Éducation nationale par délégation).

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005).

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à :

LP GUSTAVE EIFFEL DE BRIGNAIS ;

Les services académiques du rectorat de l'académie de LYON.

Aux institutions :

La Région Auvergne Rhône-Alpes en charge de l'établissement ;

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, Vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formulant une demande écrite au proviseur du lycée ou au délégué à la protection des données de l'académie.

Internat :

Les élèves qui souhaitent être hébergés à l'internat doivent se faire connaître auprès de la vie scolaire dès leur inscription (réservé aux élèves habitants hors département). Leur dossier sera étudié par le lycée Descartes de St Genis Laval.

Transports scolaires :

► Réinscription : Les formulaires de demande de renouvellement vous ont été adressés à votre domicile par votre transporteur.

Carte Pass Région :

Vous ne pouvez accéder au lycée et à la demi-pension qu'avec votre

CARTE PASS'REGION

aussi, vous devez toujours l'avoir en votre possession.

LES ASSOCIATIONS DU LYCEE

Les associations du lycée Gustave Eiffel : Maison des Lycéens et Association Sportive proposent à leurs membres divers clubs éducatifs et sportifs.

MAISON DES LYCEENS

Cotisation fixée à 5 € pour l'année scolaire

La M.D.L. est une association, animée et gérée par les élèves du lycée, avec le concours des adultes. Elle a pour but de promouvoir le sens des responsabilités, valoriser la créativité, et favoriser les échanges. Différentes activités ou clubs pourront être organisés en fonction des demandes des élèves et de la disponibilité des personnels pour les encadrer.



L'ASS : Association Sportive

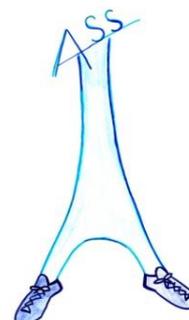
Elle assure son recrutement parmi les élèves volontaires. Elle est affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) pour participer à des championnats.

Cette appartenance nécessite l'acquisition, par le jeune, d'une licence et d'une assurance.

Quelques exemples d'activités et de compétitions organisées à la demande des licenciés :

- futsal, musculation, activités de pleine nature (V.T.T., ski de fond, escalade, raft en compétition) interclasses volley, badminton, et multi-activités...

La participation à l'association sportive suppose l'adhésion à l'A.S. pour un montant de 10 € pour l'année scolaire.



DATES DES INSCRIPTIONS

- Pour les sections industrielles, la **visite médicale OBLIGATOIRE** peut se tenir le jour de l'inscription. Pour finaliser votre inscription, votre présence est **INDISPENSABLE** à cette visite médicale, vous présenterez à l'infirmière « la fiche de renseignements pour la visite médicale » remplie et signée et vous vous munirez **obligatoirement de VOTRE CARNET DE SANTE**.

👉 **N'oubliez pas les pièces demandées en première page.**

DATE	CLASSES DE RENTREE 2023	HORAIRES ELEVES
Jeudi 29 juin (après-midi)	Tous les élèves entrants en 2 ^{ndes} et 1C2 + 1ère passerelle (élèves issus de 2nde générale ou de CAP)	13h30 à 17h00
Vendredi 30 juin	3^{ème} PREPA METIERS	8h30 – 12h00
	Tous les élèves entrants en 2 ^{ndes} et 1C2 + 1ère passerelle (élèves issus de 2nde générale ou de CAP)	13h30 -17h00

CONTROLE D'ACCES

Pour information, le lycée est placé sous vidéo-surveillance dans le respect de la législation en vigueur. Mesure adoptée par le conseil d'administration du lycée.